

LA LETTRE DES CITOYENS EUROPÉENS

Septembre 2020 - n° 146

Bulletin de la Maison de l'Europe de Provence

Relais d'information associé de l'Union Européenne

Centre d'information sur le Conseil de l'Europe

Agrément de l'Éducation Nationale



LE SOMMAIRE

	Page
1. Édito	3
2. Journées Européennes des Langues a Aix en Provence	4
3. Initiative citoyenne européenne	5
4. Expression libre du citoyen européen : Tribune d'un jeune Européen marseillais	6
5. Lancement du 15ème concours scolaire européen	7
6. Rentrée scolaire chez nos voisins européens	8
7. Conseil de l'Europe - Place aux femmes !	9
8. Nouvelles de nos adhérents Bulletin d'adhésion	10

En fonction de la situation sanitaire tous les programmes et activités peuvent évoluer

EDITO : CITOYENNETE EUROPEENNE OU EUROPE DES CITOYENS ? LES DEUX !

La rentrée est souvent le cas de présenter un programme ou de clarifier la situation. A cette occasion, je vous propose de réfléchir un peu sur le contenu du civisme européen qui est la raison d'être de la Maison de l'Europe de Provence.

Nous parlons souvent de « citoyenneté européenne » mais aussi de « l'Europe des citoyens ».

- Est-ce la même chose ?
Pas tout à fait... La citoyenneté européenne existe depuis 1992. Elle donne des droits nouveaux aux Européens : droit de circuler librement à l'intérieur de l'Union européenne, droit de s'établir librement dans les pays de l'U. E., droit de voter et d'être éligible dans l'État européen où l'on réside pour les élections européennes et municipales, protection diplomatique et consulaire par les autorités d'autres États européens à l'extérieur de l'U.E, droit d'adresser des pétitions au Parlement européen et de saisir le Médiateur européen... S'y ajoute la garantie des droits individuels par la Cour européenne des Droits de l'Homme (Conseil de l'Europe).

- Le problème est que ces droits concernent surtout les citoyens en dehors de leur pays d'origine. Ils n'ont donc pas suscité une dynamique d'appartenance européenne dans la population. D'où la nécessité de rapprocher l'U.E. de ses citoyens : c'est l'objectif du rapport sur l'Europe des citoyens qui a été adopté par le Conseil européen à Milan en 1985. A l'époque, il s'agissait surtout d'éliminer les obstacles qui empêchaient la mise en œuvre des objectifs européens mais aussi de développer une identité européenne et de multiplier les échanges entre citoyens de différents pays.

- Ces principes restent d'actualité mais 35 ans après ce rapport, il s'y ajoute un désir de démocratie participative qui est très fort. Dans ce domaine, « l'Initiative citoyenne européenne » adoptée en 2012 ne répond que très partiellement aux besoins démocratiques. L'idée est de généraliser cette problématique en permettant à chaque citoyen d'avoir une expérience personnelle de la construction européenne. C'est l'objectif de notre Maison de l'Europe qui est devenu un vrai laboratoire dans ce domaine.

Ainsi, il n'est pas question de choisir entre citoyenneté européenne et Europe des citoyens : ces deux concepts sont liés.

L'Europe des citoyens est le moyen de mettre en œuvre la citoyenneté européenne.

Bonne rentrée !

Alain-Pierre MERGER

JOURNÉE EUROPÉENNE DES LANGUES Aix-en-Provence - 30 SEPTEMBRE 2020



C'est une initiative du Conseil de l'Europe, soutenue par l'Union européenne. Ses objectifs généraux sont de célébrer la diversité linguistique et culturelle en Europe, favoriser le plurilinguisme et la communication interculturelle, permettre l'apprentissage des langues tout au long de la vie. La Maison de l'Europe de Provence y ajoute : permettre aux citoyens européens de mieux se comprendre pour agir ensemble. Et elle vous propose un programme linguistique et convivial diversifié :

- ◆ **FORUM DES LANGUES :**
stands sur la place de l'Hôtel de ville (14h-17h) => tests de niveaux linguistiques, conversations, découverte des cours proposés par les associations, quizz...
- ◆ **CONFERENCE :**
comprendre et accompagner l'enfant bilingue, salle des mariages de l'Hôtel de ville (15h30-17h). Avec le Dr SCOLA , spécialiste de la médecine des familles migrantes.
- ◆ **RECITAL DE CHANSONS EUROPEENNES :**
salle des États de Provence à l'Hôtel de ville (17h30-19h).

Cette manifestation est coordonnée par la Maison de l'Europe de Provence avec la participation des associations culturelles binationales (notamment *Amitié France-Chypre, Amitié Franco-Roumaine, Amitié Franco-Tchèque, Association Culturelle Provence-Suède avec Groupement des Intérêts Scandinaves en Provence, Association Finlandaise du Sud de la France, Association Italienne d'Aix et du Pays d'Aix, Association des Jumelages et des Relations Internationales, Association des Piémontais du Pays d'Aix, Centre Franco-Allemand de Provence, Datcha Kalina, Langue et Culture Russe en Pays d'Aix, Portulan, Provence-Bulgarie*) ainsi que de l'*Association des Jumelages et des relations Internationales* et du *Centre d'Information Europe-Direct* de Marseille, avec le soutien de la Ville d'Aix-en-Provence. A ce jour, les langues représentées sont : allemand, bulgare, espagnol, finnois, italien, grec, polonais, portugais, suédois, roumain, russe, tchèque, ukrainien.

APM

INITIATIVE CITOYENNE EUROPEENNE

L'Union européenne et la démocratie participative !



Cet article n'a pas pour but de démontrer que le fonctionnement de l'Union est démocratique car cela nous semble aller de soi. On voit bien que l'organisation des institutions et la séparation des pouvoirs sont les mêmes que celles que l'on peut trouver dans la plupart des Etats fédéraux. Le sujet que nous aimerions plus précisément aborder est celui de la **démocratie participative**!

La crise des Gilets jaunes (et le taux d'abstention aux différentes consultations électorales) ont mis en évidence le rejet par une part croissante de la population de la démocratie représentative. Il a alors été largement question du Référendum d'initiative citoyenne (R.I.C.). Apparemment le Référendum d'initiative partagée (R.I.P.) mis en place par la révision constitutionnelle de 2008 ne paraissait pas satisfaisant à un grand nombre de citoyens - il est vrai qu'il devait répondre à la demande de 10% du corps électoral, soit environ 4,7 millions de citoyens. Bien sûr, nous n'allons pas entrer dans ce débat franco-français mais plutôt nous demander si les institutions de l'Union elles-mêmes font une place à cette forme de démocratie - qui n'a pas que des avantages - que l'on appelle démocratie directe et qui consiste à interroger sans intermédiaire le citoyen et non ses représentants.!

Disons tout de suite que la réponse est oui. Le traité de Lisbonne a en effet prévu l'**Initiative citoyenne européenne** (I.C.E.) beaucoup moins contraignante que le R.I.P. en vigueur en France. Au départ, il suffit - et il faut - que 7 citoyens appartenant à au moins 7 Etats membres différents rédigent une demande.!

Bien sûr, elle doit concerner un domaine qui relève des **compétences** de l'Union. Celle par exemple qui demandait l'interdiction de l'énergie nucléaire dans les pays de l'Union n'a pas pu être validée.

Par ailleurs, elle ne peut pas être contraire à une loi déjà votée ou à un traité existant. Enfin, elle ne peut pas aller à l'encontre des valeurs qui sont celles de l'Union telles qu'elles sont définies dans le traité de Lisbonne (article 2) : égalité femmes-hommes, respect des minorités, ...! Lorsque la Commission déclare que la proposition d'I.C.E. est **recevable**, il lui faut recueillir dans l'année qui suit les signatures d'**un million** de citoyens appartenant à **7 États membres différents** (avec un nombre minimal de signatures à récolter dans chaque État en fonction de sa population : 4500 à Malte ou 72000 en Allemagne).!

Si ces conditions sont remplies, la Commission sera saisie de la demande et devra répondre dans un **délai de trois mois**. Rien ne l'oblige à accéder à la demande formulée dans l'I.C.E. mais elle doit répondre et justifier sa réponse.!

Ces obstacles pour réels qu'ils sont, ne sont pas infranchissables. A preuve, depuis 2012 que ce dispositif est en place, 48 I.C.E. ont été déclarées recevables et quatre d'entre elles ont recueilli les signatures nécessaires.!

C'est le cas de l'initiative "**Stop vivisection**" qui vise à favoriser les approches scientifiques sans recourir à l'expérimentation sur les animaux. Une autre initiative, en 2017, qui visait à interdire les **pesticides toxiques** a franchi les étapes imposées mais n'a reçu qu'une réponse partielle de la Commission qui a décidé d'apporter des garanties supplémentaires dans l'emploi de ces produits sans pourtant les interdire. D'autres I.C.E. sont en cours d'étude et devraient retenir notre attention (comme la taxation du fuel destiné aux vols commerciaux).!

Ces quelques exemples montrent bien que dans ce domaine de la démocratie participative des progrès ont lieu, en Europe comme ailleurs.

Raison de plus pour suivre ces questions et rester mobilisés.

EXPRESSION LIBRE DU CITOYEN EUROPEEN : Tribune d'un jeune Européen marseillais

Vivre sa citoyenneté européenne en s'engageant pour l'Europe !

Mon expérience associative au sein de la Maison de l'Europe de Provence m'a permis de comprendre la position de la Maisons de l'Europe dans le champ associatif français et plus spécifiquement à Aix-en-Provence et son département, les Bouches-du-Rhône.

D'une part, la Maison de l'Europe de Provence revendique une place de première association à vocation européenne et civique qu'elle tient de son ancrage au sein du territoire, de la forte représentation des citoyens européens dont elle jouit au niveau local et des nombreux contacts qu'elle a su établir avec les pouvoirs locaux et transnationaux européens.

D'autre part, elle propose et expérimente des activités pédagogiques et civiques pour sensibiliser les citoyens aux acquis européens afin de promouvoir l'Europe, non plus au niveau des institutions à Bruxelles et à Strasbourg mais à l'échelon le plus proche des citoyens.



L'Europe pour les citoyens

À travers la Maison de l'Europe de Provence, c'est donc bien l'action au local qui doit permettre de « faire descendre l'Europe d'en haut » et d'encourager les citoyens à prendre leur part dans la construction européenne.

L'évolution même des activités de la Maison de l'Europe de Provence, à travers l'exemple du concours scolaire – visant à récompenser les meilleures productions d'écoliers sur des thématiques à dimension civique et européenne – témoigne de l'essor de projets transnationaux européens participant d'une identité commune. En effet, le concours scolaire, au départ régional, s'est progressivement étendu aux autres villes européennes de Roumanie, d'Espagne et de Finlande. Ces relations européennes peuvent donc bien se tisser en dehors de Bruxelles, non plus à travers les canaux traditionnels des institutions mais par la voie transnationale empruntée par la société civile. Par là même, la Maison de l'Europe de Provence revendique une dimension humaine, civique et apolitique de l'Europe dans la mesure où elle défend cette idée que l'Europe n'appartiendrait ni aux mouvements politiques européens ni aux institutions gouvernementales mais bien aux citoyens. Le concept d'Europe des citoyens vise donc à promouvoir une dimension européenne de l'expérience intime et de l'identité des citoyens de l'Europe en offrant la possibilité de donner à chacun et chacune d'entre nous une expérience européenne directe.

Mon expérience associative au sein de la Maison de l'Europe m'a ainsi donné l'opportunité de vivre ma citoyenneté européenne en m'engageant pour l'Europe tout en observant ce que l'on appelle communément les « petits entrepreneurs de l'Europe » et leur travail d'édification du concept « d'Europe des citoyens » militant pour une approche résolument citoyenne de la construction européenne.

Lucas MASSONI

Diplômé du Master 2 Politiques européennes et Action Transnationale de Sciences Po Aix

LANCEMENT DU 15^e CONCOURS EUROPEEN DANS LES COLLEGES ET LES LYCEES (année scolaire 2020-21)

Le concours est une activité essentielle de la Maison de l'Europe de Provence.

C'est une activité éducative qui contribue à sensibiliser les jeunes sur l'Europe en leur permettant de s'exprimer sur des sujets généraux ou d'actualité qui allient souvent réflexion et travail pratique. En début d'année scolaire, ce concours peut servir de point d'appui aux professeurs pour leur programme pédagogique sur l'Union européenne. Depuis maintenant 15 ans, le succès de ce concours ne se dément pas.

- Ce concours bénéficie du soutien de la **Représentation de la Commission européenne** et du **Bureau du Parlement européen à Marseille**, ainsi que du soutien financier du **Département des Bouches-du-Rhône** (pour les collèges) et de la **Région Sud / Provence-Alpes-Côte d'Azur** (pour les lycées).
- C'est donc un véritable partenariat citoyen et éducatif qui réunit les institutions européennes, les collectivités territoriales et l'Éducation nationale. Il commence même à connaître une extension européenne puisque des établissements scolaires roumains et espagnols y ont participé en 2019-20. Il devient ainsi lui-même un élément concret de l'Europe des citoyens ! Nous tenons donc à remercier les enseignants, les documentalistes et les administrateurs pour leur engagement et leur fidélité.

APM

SUJETS DU 15^e CONCOURS

✓ **COLLEGES : deux sujets au choix**

SUJET 1 Avez-vous envie de voyager dans un pays d'Europe ? Lequel ? Expliquez pourquoi ?

SUJET 2 La Journée de l'Europe a lieu le 9 mai pour informer les citoyens sur l'Union européenne et fêter l'Europe. Proposez, au choix, un programme d'activités pour cette fête ou une affiche annonçant cette fête avec un slogan.

✓ **LYCEES : deux sujets au choix**

SUJET 1 La crise du COVID a mis en évidence la nécessité d'une solidarité entre les citoyens, tant au niveau national qu'international et notamment sur le plan européen. Pour vous, comment l'Europe peut-elle répondre à cette aspiration ?

SUJET 2 La journée de l'Europe a lieu le 9 mai pour informer les citoyens sur l'Union européenne et fêter l'Europe. Au choix : selon vous, quel rôle les jeunes peuvent-ils jouer dans cette journée ? ou proposez une affiche annonçant cette fête avec un slogan.

Les enseignants sont appelés à faire participer une ou plusieurs de leurs classes. Il y aura une centaine de lauréats dans chaque catégorie et les établissements qui auront engagé le plus grand nombre de classes seront aussi récompensés. Les prix seront essentiellement des bons d'achat. Date limite d'envoi des travaux : 21 décembre 2020.

DEMANDEZ AU PLUS TÔT LE REGLEMENT PRECIS DU CONCOURS :
e-mail concours.europe13@gmail.com Renseignements : 0611 409 831

Nouveau : Les dépôts des candidatures et travaux se feront pas voie numérique uniquement à l'adresse e-mail avant le 21 décembre 2020

concours.europe13@gmail.com

LA RENTREE SCOLAIRE CHEZ NOS VOISINS EUROPEENS

Une rentrée scolaire inédite pour des millions d'écoliers, de collégiens et de lycéens européens.

En France, le port du masque est obligatoire pour les enseignants et les élèves à partir de 11 ans.

En Europe, les petits Français, Belges, Russes et Ukrainiens retrouvent les salles de classe le mardi 1er septembre, après leurs camarades allemands, nord-irlandais ou écossais.



En Italie, la rentrée s'est effectuée le 14 septembre mais pas dans toute la péninsule. La moitié des écoles n'était pas en mesure de rouvrir, privant ainsi un tiers des enfants de scolarité. Dans le sud, sept régions dont presque l'ensemble de celles du Mezzogiorno, ont reporté la rentrée à partir du 24 septembre voire octobre afin de terminer les aménagements des locaux...

En Allemagne, certains élèves ont repris l'école à la mi-août. On observe des différences de protocole sanitaire selon les états fédéraux. Dans certaines régions, comme le Mecklembourg-Poméranie-Occidentale peu touché par le virus, les élèves ne portent pas de masque et ne sont pas tenus de respecter la distanciation sociale. Dans d'autres régions, le port du masque est en revanche obligatoire pour tous dès le CM2. Et certaines régions privilégient même la tenue des cours scolaires à l'extérieur.

En Angleterre, seulement 9 étudiants sur 10 sont retournés à l'école depuis le début de la rentrée scolaire. Alors que 92% des écoles publiques étaient ouvertes le 10 septembre, seulement 88% d'entre elles sont encore ouvertes aujourd'hui. Port du masque pour les enfants de plus de 12 ans.

En Espagne, la rentrée s'est déroulée progressivement, entre le 4 et le 15 septembre, selon les régions. C'est dès 6 ans que les enfants devront porter le masque à l'école, et à tout moment.

En Belgique, le port du masque est obligatoire pour tous à partir de 12 ans.

En Grèce, la rentrée s'est déroulée entre le 7 et le 14 septembre avec le port du masque qui est exigé dès la Maternelle.

En Russie, la barre du million de cas de contamination au coronavirus a été franchie mardi 1er septembre, où les écoles et établissements scolaires rouvraient leurs portes avec la mise en place de nouvelles mesures de sécurité obligatoires : tests et masques obligatoires pour les enseignants, distanciation sociale...

En Bosnie, certaines zones envisagent des cours scolaires de 20 minutes, pas plus.

Enfin, pour cette rentrée scolaire, les différents pays européens ont tous mis en place des protocoles sanitaires strictes destinés à réduire au maximum les contaminations et la propagation du virus Covid-19.

Noro ISSAN-HAMADY

CONSEIL DE L'EUROPE Place aux femmes !

Pour la DEUXIEME fois une femme, le 29 juin 2019,
est devenue Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe.



Marija Pécinovic Buric,

rejoint ainsi une autre femme originaire des Balkans puisque la Bosniaque Dunja Mijatovic est devenue en 2018 commissaire aux droits de l'homme.

Marija Pécinovic Buric, née à Mostar, diplômée d'économie a accepté la charge de Secrétaire Générale de la Maison de l'Europe de Zagreb en 1991. Après un master en études Européennes au collège d'Europe elle devient secrétaire d'état à l'intégration européenne dans le gouvernement croate puis en juin 2017 ministre des Affaires Étrangères et à ce titre assure la Présidence du comité du Conseil de l'Europe pendant 6 mois en 2018.

Cela nous ramène quelques 3 décennies passées !

Catherine Lalumière,

née à Rennes, docteur en droit Public est nommée en 1984 secrétaire d'état aux affaires Européennes dans le gouvernement français. Députée Européenne en 1994, elle est réélue en 1999, puis accède à la vice-présidence du parlement Européen de 2001 à 2004.

Le 1^{er} Juin 1989 elle est élue **PREMIERE femme** Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, charge qu'elle assurera jusqu'au 31 mai 1994. Par la suite elle deviendra en 2003 présidente de la Maison de l'Europe de Paris et en 2008 présidente de la FFME jusqu'au 1^{er} avril 2017.



**Les Maisons de l'Europe, creuset de la Citoyenneté Européenne offrent ...
une indéniable place aux FEMMES avenir de l'Europe !!!**

Comme dit le poète : « La Femme est l'avenir de l'homme »

Gérard MICALLEF

NOUVELLES DE NOS ADHERENTS

■ UNE SENATRICE DANS NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Michèle EINAUDI, membre de notre conseil d'administration, vient de devenir sénatrice suite à la démission de Mme Ghali. Félicitations à notre administratrice sénatrice ! C'est une militante très engagée dans la vie associative : avec elle, nous avons une véritable sénatrice citoyenne. La Maison de l'Europe de Provence en est très honorée.



■ IN MEMORIAM

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de Georges Micallef qui était « délégué extérieur » de la Maison de l'Europe de Provence. Domicilié en Lorraine, il avait bravé le covid pour représenter notre Maison à l'assemblée générale de la Fédération Française des Maisons de l'Europe qui se tenait à Metz. Il avait également signé l'éditorial de « La Lettre des Citoyens européens » en janvier 2020. Il regrettait l'absence d'une association européenne dynamique en Lorraine. Georges était le frère de notre ami Gérard Micallef qui est co-secrétaire général de la Maison de l'Europe de Provence.



MANIFESTEZ VOTRE CITOYENNETE EUROPEENNE EN ADHERANT A LA MAISON DE L'EUROPE DE PROVENCE !

Les institutions européennes sont souvent perçues comme trop lointaines, ce qui empêche les citoyens de se sentir concernés par l'Europe. Adhérer à la Maison de l'Europe est justement le moyen de réagir à cet euroscepticisme ambiant ! En adhérant, vous vivrez des expériences européennes directes et locales : participer à des débats sur l'actualité européenne, mieux connaître les peuples européens, rencontrer des citoyens d'autres pays, prendre part à des manifestations festives, dialoguer avec des responsables européens (députés, diplomates, fonctionnaires, etc.), bénéficier du tarif réduit à nos manifestations... Si vous le souhaitez, vous pourrez participer aux réunions de notre équipe d'action civique et faire des propositions. C'est également l'occasion de fréquenter un groupe de personnes pluraliste dont les membres ont l'esprit ouvert et positif. Bref, la Maison de l'Europe de Provence est l'avant-garde de la démocratie participative européenne en Provence ! [Voici les tarifs :](#)

cotisation individuelle = 15 €, couple = 25 €, étudiants et en recherche d'emploi = 5 €, adhésion de soutien à partir de 45 €. Il y a des possibilités d'adhésion collective : **établissements scolaires = 75 € et associations = 50 €.** Le chèque est à libeller à l'ordre de Maison de l'Europe de Provence et à envoyer à Maison de l'Europe de Provence, 166 avenue Jean-Monnet, 13090 Aix-en-Provence. Vous pouvez déclarer adhérer sur papier libre ou vous servir du coupon suivant :

NOM :
ADRESSE :

TELEPHONE :

PRENOM :

E-MAIL :

« Déclare adhérer à la Maison de l'Europe de Provence »

Date - Signature